

7 Le pilotage de la formation et de la vie de l'étudiant

- Qui définit pour l'université les cibles relatives aux indicateurs référents du Ministère, au regard des cibles issues du PAP :
 - Le président ? Le bureau ? L'équipe de direction ? Les directeurs de composantes ? La cellule « pilotage » de l'établissement ?
 - Ces cibles sont-elles bien en adéquation avec les objectifs assignés au sein du contrat d'établissement ?
 - Comment ces cibles sont-elles prises en compte au niveau des conseils et des composantes : Imposées ? Négociées ? Adaptées ? Ignorées ?
 - Le taux d'encadrement par étudiant, par discipline et/ou par domaine de formation est-il pris en compte dans la définition de la politique de formation et de recherche de l'établissement en vue de redéploiements ou de recrutements ?
 - Qui définit la politique de la vie étudiante de l'université : Le président ? Le bureau ? L'équipe de direction ? Le conseil d'administration ? Les directeurs de composantes ? Le CEVU et le vice-président étudiant y sont-ils associés dès l'amont ou sont-ils informés a posteriori des décisions prises ?
 - La politique de la vie étudiante est-elle définie en liaison étroite avec le CROUS ? (cf. § les commissions de sites et les partenariats)
 - Une politique de recrutement de BIATROSS destinés à l'assistance à l'enseignement, à la scolarité et aux services dédiés à la vie étudiante a-t-elle été définie ?
 - Existe-t-il un suivi et une évaluation de ces éléments de la politique de l'établissement ? Qui s'en charge ?
 - Cette évaluation est-elle diffusée ? Vers quel public ? Par quels moyens : Intranet ? Internet ?
 - Cette évaluation des résultats de la politique de l'établissement donne-t-elle lieu à une discussion (CEVU, CA) ?
- 

7.1 La “démarche indicateurs” dans votre établissement

- Pour quelle(s) raison(s) une “démarche indicateurs” a-t-elle été mise en place dans votre établissement :
 - Obligation réglementaire ?
 - Introduction d'une logique par objectifs concourant à répondre aux orientations ministérielles ?
 - Outils d'auto-évaluation ?
 - Aide à la décision et pilotage ?
 - Mesure de performance ?
 - Outils de comparaison nationale/internationale ?...
- Comment a-t-elle été mise en place ?
- Y-a-t-il eu communication vers les services, les acteurs et les conseils sur ce thème ?



7.2 Les acteurs et les structures chargés de l'élaboration des indicateurs

- Existe-t-il un vice-président ou un chargé de mission sur ces questions d'indicateurs ?
- Travaille-t-il en collaboration avec le VP CEVU et /ou les responsables de formations ?
- Quel est le rôle du CEVU dans le processus d'élaboration des indicateurs ?
- Sur quelle structure administrative (ou service administratif) repose la démarche indicateurs ?
- S'agit-il d'une structure centralisée ou décentralisée, distincte d'une cellule de pilotage ?
- Comment se situe cette structure dans l'organigramme, par rapport au secrétaire général :
 - Au sein de la division de la formation ?
 - Auprès du VP CEVU ?
 - Adossée à l'une et/ou l'autre des structures en charge des statistiques et tableaux de bord, en charge des enquêtes d'insertion professionnelle ?
 - Rattachée à l'observatoire de la vie étudiante ?



7.3 L'élaboration des indicateurs

- Chaque indicateur fait-il l'objet d'une définition et pour quel(s) objectif(s) ?
- Y-a-t-il clarification des objectifs : pour qui, pourquoi et pour quoi faire ?
- Ces objectifs font-ils l'objet d'une communication vers l'extérieur ou se limitent-ils à une utilisation interne ?
- Y-a-t-il consensus sur les définitions et les objectifs ?
- Quelle est la typologie de ces indicateurs : Indicateurs annuels de performance ? Indicateurs contrats ? Indicateurs de pilotage de l'établissement ? Études de cohortes ? Trajectoires ? Enquêtes d'insertion ?
- Quels indicateurs particuliers d'autoévaluation sont utilisés ?
- Quel est le mode de collecte des données nécessaires à la construction des indicateurs : à partir d'un système d'information unique ? A partir d'informations réparties dans différents systèmes : sources issues des UFR ou propres à chaque formation ?
- Les procédures de construction sont-elles explicitées et détaillées ? Qui en fait l'analyse ?
- Y-a-t-il une déclinaison spécifique des indicateurs pour la formation continue ? Pour l'apprentissage ? Pour l'international ?



7.4 Les moyens nécessaires à l'élaboration des indicateurs sont-ils réunis ?

- Quelle est la pertinence et la fiabilité des informations présentes dans le(s) système(s) d'information de l'établissement ? Qui valide cette pertinence et quelles sont les mesures prises pour l'améliorer ?
- Quels sont les outils logiciels utilisés ?
- Le module pilotage d'Apogée est-il opérationnel ?
- Est-il utilisé pour le calcul d'indicateurs et pour quels indicateurs ?
- Quelles conséquences induit l'organisation de la scolarité sur la fourniture des informations destinées à l'équipe de direction ?
- Inversement, quelles conséquences la fourniture des informations requises a-t-elle sur l'organisation de la scolarité ?
- À votre connaissance, l'impact des choix organisationnels est-il pris en compte dans votre établissement au moment de la détermination des indicateurs ?



7.5 Quels sont les modes de diffusion ?

- Cette diffusion est-elle interne ou externe ?
- Selon quelle périodicité se fait cette diffusion ?
- Pour quels destinataires ?
- Quels moyens humains y sont dédiés ?
- Un service s'en occupe-t-il spécifiquement ?
- Quel est le budget alloué ?
- Les modes de diffusion choisis ont-ils cohérents, fiables, d'accès aisé ?

